

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Nº 227213

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE: 8.3 Voirie** 

OBJET : Travaux de réalisation d'un branchement particulier Rue Jean Monnet A compter de la date de signature pour une durée de 20 jours

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : ENIT, N858 route de valbriant – 13590 MEYREUIL pour le compte de : Société du Canal de Provence, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 2 1 JUIL. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



22 7213



## ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

**En date du** 2 1 JUIL. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
Rue Jean Monnet	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
X METROPOLE	DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIRE ENIT Adresse N858 Route de Valbrillant 13590 MEYREUIL	
Tél./FAX 04 42 58 36 14	Mail fabcourtet@enit13,fr
POUR LE COMPTE DE de la société du canal de Provence DATES ET DUREE DES TRAVAUX	
de la signature pour 20 jours	Durée des travaux:
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Réalisation d'un branchement particulier	
Ouverture de tranchées conformémént au Règlen  x Oui Non	nent de voirie CUMPM  x  DAET
Longueur Tranchées	TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x 20 KM/h	x ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER	ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin
x CHAUSSEE RETRECIE	ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  Voir plan de circulation ou délestage
x TRAVAUX 1/2 chaussée	x Passage VL et PL
x CONES DE SIGNALISATION	x PROTECTION DES PIETONS
x BALISAGE DU CHANTIER	INSTALLATION NACELLE
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain	
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques	

